

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000281-20120912

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 19/11/2012

Autres annexes

**Demande du bénéfice de la procédure de régularisation – Article L62 du
LPF**

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

N° 3964

SERVICE



Madame ou Monsieur (vérificateur)
Adresse

**Demande du bénéfice de la procédure de régularisation
Article L. 62 du livre des procédures fiscales**

Madame, Monsieur,

Je demande à bénéficier de la procédure de régularisation prévue par l'article L. 62 du livre des procédures fiscales pour les erreurs, inexactitudes, omissions ou insuffisances contenues dans ma (ou mes) déclaration(s) de : (TVA, résultats BIC, BNC, BA...) pour la période de _____ que j'ai souscrite(s) dans les délais.

Je vous prie de procéder à la liquidation des droits et intérêts de retard dus sur la déclaration de régularisation qui constitue une déclaration complémentaire pour cette (ou ces) période (s).

Date

Signature du contribuable

Date limite pour la régularisation :
(30 jours après la date ci-dessus)

Réponse du vérificateur

Date

Votre demande est rejetée pour les motifs suivants :

(ou) Votre demande nécessite des investigations supplémentaires. Elle sera examinée ultérieurement.

Commentaire renvoyant à ce document :

[CF - Procédures de rectification et d'imposition d'office - Procédure de régularisation](#)